



DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES
Centre Communal d'Action Sociale

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 14 AVRIL 2025

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ax-les-Thermes, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 31 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Dina DIAZ, Marie-Claude FAUVET, Sylvie MARTIN, Marie TISSEYRE.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY et Sonia TRINCARD.
Mr Bernard DEFFARGES.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 4 04

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de votants	6
Pour	6
Contre	0
Abstentions	0

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

Monsieur le président présente au conseil d'administration le budget primitif 2025 du CCAS qui se compose comme suit :

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	16 590 €	13 508,68 €
002 – Report en fonctionnement	-	3 081,32 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 590 €	16 590 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Décide

Article 1 : d'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe du CCAS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 15 avril 2025

Le président

Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance

Valérie ADEMA

